Envoyé en préfecture le 10/06/2020
Reçu en préfecture le 10/06/2020
Affiché le 11/06/2020
ID : 083-248300493-20200604-C_2020_051-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

DRACÉNIE PROVENCE VERDON agglomération

C_2020_051

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 04 JUIN 2020

L'an deux mille vingt , le quatre juin à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans l'Auditorium de la Dracénie, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Animation Economique et Touristique

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
71	66	63

Objet de la délibération:
Plan de relance touristique post COVID-19

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Alain BARALE, Stella ACCIARI, Danielle ADOUX-COPIN, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Alain CAYMARIS, Stéphan CERET, Christine CHALOT-FOURNET, Lisa CHAUVIN, Albert DAVID, René DIES, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean-Yves FORT, Jean FOURISCOT, Sylvie FRANCIN, François GIBAUD, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Marie-Christine GUIOL, Françoise LEGRAIEN, Fabrice MAGAUD, Marie-José MAUREL, Jean-Bernard MIGLIOLI, Christine NICCOLETTI, Olivier GIL, Michèle PELASSY, Nathalie PEREZ-LEROUX, Thierry PESCE, Michel PONTE, Christine PREMOSELLI, Philippe ROUX, Jean-Pierre SOUZA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

REPRÉSENTÉ(S) :
Serge BALDECCHI pouvoir à Nicole FANELLI, Grégory LOEW pouvoir à Brigitte DUBOUIS, Laure REIG pouvoir à Christian TAILLANDIER, Régis ROUX pouvoir à Michèle PELASSY

ABSENT(S) :
Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT, Alain BOUCHER, Jean-Pierre MOMBAZET, Philippe SCHRECK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Romain VACQUIER

RAPPORTEUR : Madame Valérie MARCY

Envoyé en préfecture le 10/06/2020
Reçu en préfecture le 10/06/2020
Affiché le 11/06/2020
ID : 083-248300493-20200604-C_2020_051-DE

Avec ses 3,3 millions de nuitées touristiques chaque année, pour près de 153 millions d'euros de retombées économiques, le tourisme constitue assurément un des secteurs clé du développement économique de Dracénie Provence Verdon agglomération.

La pandémie COVID-19 que le monde subit actuellement fragilise considérablement l'économie nationale et locale, et notamment l'économie touristique qui subit de plein fouet les effets de cette crise sanitaire sans précédent.

Depuis maintenant plus de trois mois, pour la majorité des entreprises touristiques et de ses sous-traitants, à l'arrêt complet, l'avenir semble incertain.

L'Agglomération est consciente des enjeux économiques liés à une reprise rapide de l'activité touristique.

Les Élus souhaitent ainsi mettre en place des actions fortes en matière de développement et de promotion touristique de façon a faciliter les reprises d'activités (hébergement, loisirs, restaurations…).

Ainsi, Dracénie Provence Verdon agglomération souhaite proposer un plan d'actions et de relance post COVID-19 ambitieux et susceptible de contribuer au redressement de l'activité touristique.

Ce plan d'actions se divise en plusieurs axes :

- La participation à une campagne de communication nationale menée en partenariat avec la Région et Var Tourisme dont les budgets (entièrement pris en charge par la Région et le Département) avoisinent les 2 Millions d'€. Une déclinaison par territoire touristique est prévue pour chaque campagne menée (Métro parisien et Affichage Urbain Lyon entre autres).
- La communication avec la mise en place de plusieurs campagnes publicitaires dans la Presse Quotidienne Régionale, radios régionales, sur les réseaux sociaux et à destination des influenceurs.
- La promotion du terroir et le soutien aux filières avec la gratuité d'inscription à Autour du Vin 2020 pour l'ensemble des producteurs et artisans du territoire.
- Une Opération coup de poing qui consiste à offrir aux touristes entrant sur le territoire un échantillon d'huile d'olive locale (4300 exemplaires de prévu) accompagné du magazine de destination sur les points d'entrée du territoire.
- Un soutien direct à toutes les entreprises touristiques avec la mise en place d'un guichet unique « cellule de crise » pour les orienter dans toutes leurs démarches de reprise et d'aides.
 L'ensemble de ces actions sera entièrement pris en charge sur le Budget annexe de l'Office de Tourisme Intercommunal pour un montant estimatif de 73 000 €.

Le plan de soutien détaillé est annexé à la présente délibération.

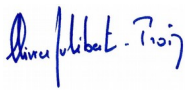
Envoyé en préfecture le 10/06/2020
Reçu en préfecture le 10/06/2020
Affiché le 11/06/2020
ID : 083-248300493-20200604-C_2020_051-DE

Au vu de l'intérêt que présente cette action au titre de la compétence développement économique et de la grave crise qui frappe la profession des restaurateurs, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver l'ensemble du plan d'actions et de relance de l'activité touristique,
- dire que les crédits alloués à cette opération seront inscrits au budget 2020,
- autoriser Monsieur le Président à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de ces actions, et à signer tout document afférent à la mise en œuvre de ces actions.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.
3 ne participe(nt) pas :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Jacques LECOINTE, Gilbert GALLIANO

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 10/06/2020
Qualité : Président de Dracénie
Provence Verdon agglomération



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.